

On voyait depuis longtemps qu'il serait impossible de finir la totalité de la ligne aux conditions primitives et, après que plusieurs tentatives d'arrangement avec la Colombie-Anglaise eurent échoué, l'affaire fut soumise à Lord Carnarvon, secrétaire colonial de Sa Majesté. A sa suggestion, des conditions nouvelles (connues comme les conditions Carnarvon) furent arrêtées et le temps fut prolongé jusqu'au 31 décembre 1890.

Excepté la construction partielle de la ligne de Winnipeg (laquelle section du chemin fut éventuellement cuverte à la circulation en mai 1883) et quelques arpentages additionnels, il ne fut fait que peu de chose jusqu'en l'année 1880, alors qu'une compagnie fut formée, laquelle consentit, sous certaines conditions à construire une route ferrée à travers le continent jusqu'à la côte du Pacifique, et à cet effet, un contrat daté du 21 octobre 1880, fut fait avec le gouvernement pour la construction d'une ligne de chemin de fer entre Callender, lac Nipissingue et Port Moody, Colombie-Anglaise, lequel contrat fut, par un acte passé durant la session de 1881, 44 Vic., chap. 1, approuvé et ratifié par le parlement.

La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique fut incorporée par lettres-patentes le 16 février 1881.

Par ce contrat, la compagnie entreprenait la construction de sections entre Callender et Port Arthur et entre la Rivière Rouge et Savona's Ferry (Wamloops) Colombie-Anglaise, le gouvernement entreprenant la construction entre Port Arthur et la Rivière Rouge et entre Savona's Ferry et Port Moody lesquelles sections devaient, lorsqu'elles seraient complétées, être livrées à la compagnie, et la totalité de la ligne devait être complétée et équipée pour le 1er mai 1891.

En plus de la section de chemin de fer ci-dessus mentionnée un subside fut, par l'acte de 1881, accordé à la compagnie, il s'élevait à \$25,000,000 en argent et à 25,000,000 d'acres de terre.